



Panorama affaires publiques des actualités du monde de la santé Semaine du 05 décembre 2025

INFOS ET CHIFFRES CLÉS

L'examen en nouvelle lecture du projet de loi de Finances (PLF) pour 2026 programmé du 13 au 23 janvier à l'Assemblée nationale

La conférence des présidents de l'Assemblée nationale, réunie hier, a modifié l'ordre du jour des semaines à venir pour pouvoir examiner le projet de loi de Finances (PLF) pour 2026 en nouvelle lecture, après l'échec de la CMP qui s'est tenue le 19 décembre dernier. Après son passage demain et vendredi en commission des Finances (cf. supra), l'examen du texte en séance a été programmé à partir du mardi 13 janvier prochain après-midi, après les questions au gouvernement et le vote solennel sur le projet de loi relatif à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2030, et jusqu'au vendredi 23 janvier (à l'exception du jeudi 22 janvier, qui reste dévolu à la "niche" réservée au groupe Droite Républicaine, cf. BQ du 16/12/2025).

Mme Marguerite CAZENEUVE, ancienne directrice déléguée de la Cnam, rejoint Place publique

M. Laurent LEGENDART, directeur général de l'ARS de Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, est nommé conseiller santé et affaires sociales au cabinet de Mme Naïma MOUTCHOU, ministre des Outre-mer

M. Frédéric PIGNY, directeur général du Centre hospitalier de Mont-de-Marsan, va se voir confier la direction générale du Centre national de gestion (CNG)

Le professeur Jérôme SALOMON, épidémiologiste, sous-directeur général de l'OMS, ancien directeur général de la santé, va rejoindre la startup de check-ups médicaux personnalisés Zoï

Le nom de Mme Virginie MAGNANT, inspectrice générale de l'administration, directrice adjointe du cabinet du Premier ministre, M. Sébastien LECORNU, évoqué pour les fonctions de secrétaire générale des ministères chargés des Affaires sociales

EN RÉSUMÉ

"Vide constitutionnel" sur les PLFSS : la rapporteure générale de la Commission des Affaires sociales du Sénat, Mme Elisabeth Doineau, sénatrice (UC) de la Mayenne, veut une loi spécialeUn projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) adopté au forceps, après plusieurs mois de débats budgétaires ayant entraîné la chute d'un Premier ministre, puis un autre, voté sur le fil, à seulement six voix de la majorité absolue : depuis deux ans, l'adoption de ces textes budgétaires est pour le moins compliquée et soulève des incertitudes législatives. D'où deux propositions de loi, déposées au Sénat mi-décembre, par la rapporteure générale (UC) du PLFSS Elisabeth Doineau, qui entend "combler ce vide constitutionnel" et "clarifier" la situation, ainsi qu'elle l'a expliqué à "La Correspondance économique".

Début du mouvement de grève des médecins libéraux

L'article 85 relatif aux obligations de report dans le dossier médical partagé et de consultation de ce dossier ainsi qu'au régime de pénalité applicable en cas de manquement à ces obligations était vivement critiquée par les médecins libéraux qui entament aujourd'hui un mouvement de grève prévu pour durer dix jours, afin notamment de dénoncer diverses mesures les concernant dans la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026.

Sénat / fin de vie : La sénatrice (PS) de Paris Marie-Pierre de LA GONTRIE a déploré hier sur X les "dizaines d'amendements" déposés par les rapporteurs pour "vider de ses effets" la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir. Au total, 75 des 163 amendements sont signés des sénateurs (LR) du Lot-et-Garonne Christine BONFANTI-DOSSAT et du Vaucluse Alain MILON. Dès demain, la commission des Affaires sociales examinera ce texte, ainsi que la proposition de loi visant à garantir l'égal accès de tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs. Les rapporteures de ce second texte, les sénatrices (UC) de l'Essonne Jocelyne GUIDEZ et (LR) de Gironde Florence LASSARADE, ont signé la moitié des amendements.

Loi de financement de la Sécurité sociale : le Conseil constitutionnel a censuré une disposition sur le fond et neuf "cavaliers sociaux Si la France n'a toujours pas de loi de Finances pour 2026 (cf. supra), elle est en revanche bel et bien dotée d'un budget pour la Sécurité sociale. La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 a en effet été promulguée le 30 décembre, puis publiée au "Journal officiel" le 31 décembre.